Déclaration environnementale

du SPP Intégration sociale,

Lutte contre la Pauvreté,

Economie sociale

et Politique des Grandes Villes

2016

(données 2015)

EMAS



Bâtiment WTC II

**Fiche d’information**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes |
| Type | Service Public Fédéral de Programmation |
| Secteurs d’activités | Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes |
| Adresse du siège  | WTC IIBoulevard du roi Albert II, 301000 Bruxelles |
| Code NACE | 84.100 |
| Téléphone | + 32 2 508 85 85 (NL) – 508 85 86 (FR) |
| Fax | + 32 2 508 86 10 |
| Site Internet | www.mi-is.be |
| Nombre d’employés | 185 |
| Surface en m² | 5.446 m² sur 4 étages (25e-28e)  |
| Infrastructure | bâtiment partagé, locataires |
| Permis d’environnement | Permis RB 860/04/4-04/761 du 8 octobre 2004, valable 15 ans et modifié par la décision du 11 mars 2005 (réf. 244107) |
| Personnes de contact | Jean-Marc Dubois et Philippe Frings |
| E-mail | jean-marc.dubois@mi-is.be philippe.frings@mi-is.be  |

# Table des matières

**Que trouver dans cette déclaration environnementale ?**

[Table des matières 3](#_Toc269808847)

[Introduction 4](#_Toc269808848)

[Notre engagement EMAS 4](#_Toc269808849)

[Qu’est-ce que EMAS ? 5](#_Toc269808850)

[Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs 6](#_Toc269808851)

[Politique environnementale du SPP IS 7](#_Toc269808852)

[Système de gestion environnementale du SPP IS 8](#_Toc269808853)

[Domaine d’application  8](#_Toc269808854)

[Aspects environnementaux  8](#_Toc269808855)

[Plan d’actions  8](#_Toc269808856)

[Les aspects environnementaux directs 9](#_Toc269808857)

[1. La consommation d’électricité 10](#_Toc269808858)

[2. La consommation de papier 10](#_Toc269808859)

[3. Les achats « verts » 13](#_Toc269808860)

[4. Les déchets 14](#_Toc269808861)

[5. La mobilité 15](#_Toc269808862)

[Les aspects environnementaux indirects 17](#_Toc269808863)

[6. Programme Politique des Grandes Villes : empreinte écologique des villes 17](#_Toc269808864)

[7. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d’économies d’énergies 17](#_Toc269808865)

Autres indicateurs de base………………………………………………………………………………. 19

[Exigences légales applicables en matière d’environnement 1](#_Toc269808866)9

[Validation 20](#_Toc269808867)

# Introduction

## Notre engagement EMAS

La mise en place d’un système de gestion environnementale fut un long travail.

Elle a débuté en juin 2008 par la déclaration de politique environnementale du comité de direction.

Des dizaines de réunions ont ensuite permis de préciser les objectifs et actions à mener et d’identifier les personnes responsables.

En avril 2009, le déménagement de nos services du boulevard Anspach (tour Philips) vers le boulevard du roi Albert II (tour WTC II) a donné lieu à certaines adaptations du plan EMAS, liées aux réalités du nouveau bâtiment (bureaux paysagers, absence de senseurs électriques, etc.).

Aujourd’hui, le SPP occupe quatre étages d’un immeuble loué par la Régie des Bâtiments à un consortium de propriétaires, ce qui complique parfois l’accès aux données de nos consommations.

Le SPP Intégration sociale a obtenu l’enregistrement EMAS le 30 août 2010.

Depuis lors, la déclaration environnementale a été validée chaque année par un vérificateur externe accrédité.

L’année 2015 a ouvert notre troisième cycle EMAS.

Pour certains objectifs, nous avons déjà enregistré des progrès importants.

Pour d’autres, les avancées sont plus lentes, les objectifs de départ se sont avérés trop ambitieux, les indicateurs mal adaptés.

Chaque année, objectifs, indicateurs et actions font l’objet d’une évaluation approfondie et sont, au besoin, corrigés pour mieux correspondre à la réalité.

Je tiens à remercier ici tous les collaborateurs impliqués dans ce beau projet.

Sa réussite dépend de l’engagement de chacun (employés, chefs de service et membres du comité de direction) en faveur de l’environnement.

A mon niveau, dans mes activités privées et professionnelles, je veux témoigner de cet engagement.

 Julien Van Geertsom

 Président du SPP Intégration sociale

## Qu’est-ce que EMAS ?

EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un système européen de gestion environnementale et d’audit.

Cette approche est accessible à toute société qui veut évaluer et améliorer ses performances environnementales.

Le bon fonctionnement et les améliorations de ce système de management sont contrôlés annuellement par un audit externe.

Cette déclaration est réalisée dans le cadre de l’enregistrement EMAS III 1221/2009 du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes.

Suivi de la législation environnementale

Réalisation de l’analyse environnementale

Rédaction de la politique environnementale

Fixation d’objectifs environnementaux

Audit interne du système

Programme environnemental

Déclaration environnementale

Validation du système par un vérificateur externe accrédité

Enregistrement par l’autorité compétente

# Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs

Le SPP Intégration sociale a pour mission de préparer, mettre en œuvre, évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable.

Il poursuit les objectifs suivants :

* + la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans toutes leurs dimensions
	+ une politique fédérale transversale des grandes villes pour la cohésion sociale et le développement durable
	+ l'intégration par l’aide et l’accompagnement sociaux en plaçant l’activation sociale au cœur d’une stratégie d’inclusion active
	+ un dialogue permanent et sur pied d’égalité avec les autres niveaux de pouvoir (local, régional, européen) et toutes les associations qui représentent nos groupes cibles
	+ un encouragement et un soutien au développement des compétences de nos partenaires locaux
	+ l’offre à nos collaborateurs de possibilités de développement et de participation à l’élaboration de la politique du SPP.

Il promeut un certain nombre de valeurs :

* le respect et le développement de chaque individu
* la qualité, l’orientation vers ses clients et le travail sur mesure
* l'égalité des chances et la diversité
* la durabilité
* l’ouverture au changement.

Pour plus d’information, visitez notre site internet : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

# Politique environnementale du SPP IS



# Système de gestion environnementale du SPP IS

## Domaine d’application :

Le SPP Intégration sociale a décidé d’appliquer son système de management environnemental (SME) à l’ensemble de ses activités liées au service du Président et aux services d’encadrement, ainsi qu’aux différentes activités menées dans le cadre de ses missions.

Par le premier type d’activités, on entend les services généraux : HRM, Budget & Logistique, Subsides & marchés publics, Communication, Front Office et Partage des Connaissances, Inspection, Développement d’organisation, ICT et Sécurité & Prévention.

Par le second type d’activités, on entend les services rendus aux CPAS : service juridique, service d’étude, Activation et Fonds Social Européen (FSE), Helpdesk, Sécurité d’information ; et les services thématiques : Politique de lutte contre la pauvreté, Experts du vécu et Politique des Grandes Villes.

## Aspects environnementaux :

Le SME (plan EMAS) du SPP comporte deux volets : les aspects directs et les aspects indirects.

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise : la consommation de papier et d’énergie dans le bâtiment, la politique d’achats et les déplacements du personnel.

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d’aide subsidiés par le SPP à l’attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

## Plan d’actions :

Le plan d’actions est réalisé sur un cycle de trois ans.

Il est structuré en objectifs prioritaires, présentés sous forme de fiches, comprenant : la formulation de l’objectif, les cibles annuelles (objectifs intermédiaires), les actions, le budget prévu et le contrôle des résultats à l’aide d’indicateurs. Chaque année, ces objectifs sont analysés et, le cas échéant, révisés lors de la Revue de Direction. De nouveaux objectifs peuvent être introduits.

Le premier cycle a couvert la période du 1/1/2009 au 31/12/2011. Il comportait sept objectifs : les consommations d’électricité et de papier, les achats « verts », les déchets, la mobilité et les programmes « Politique des Grandes Villes » et « Fonds Gaz-Electricité ».

Le deuxième cycle s’est étendu du 1/1/2012 au 31/12/2014. Il a reconduit les objectifs précédents, à l’exception de l’objectif « déchets » à partir de 2013, mais les indicateurs, cibles et actions ont été revus et affinés.

Le troisième cycle couvre la période allant du 1/1/2015 au 31/12/2017 et comporte 7 objectifs :

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs  | Formulation de l’objectif |
| 1. Electricité | Mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d’électricité |
| 2. Papier  | Réduire la consommation de papier de 5 % en 3 ans (base = 2014)  |
| 3. Achats durables | Renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans les cahiers de charges des marchés publics concernés par la circulaire du 16 mai 2014 (voir liste de contrôle – annexe 1 de la circulaire)(base = 2015)  |
| 4. Mobilité  | 5. a) augmenter le nombre d’utilisations des vélos de service de 20 % en 3 ans (base = 2014) ; b) stabiliser le nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP) (base = 2014) ; c) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (base = 2014)   |
| 5. Fonds Européen d’Aide aux plus Démunis (FEAD) | Renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans le cahier de charges du marché (voir liste de contrôle – annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014) (base = 2015) |
| 6. Mesures énergétiques | Soutenir les politiques sociales en matière de consommation d’énergies en maintenant la part des mesures préventives dans le budget du fonds Gaz/Electricité au-dessus des 22 % (base 2014 = 21,8 %) |
| 7. Compensation carbone | Compenser les émissions carbone de nos activités (consommation d’électricité, consommation de papier, déplacements professionnels en voiture et en avion – *scope* à définir) |

# Les aspects environnementaux directs

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise :

-la consommation d’énergie dans le bâtiment

-la consommation de papier

-les achats durables

-la production et le tri des déchets

-les déplacements du personnel

-la consommation d’eau

-la consommation d’emballages

-la consommation de matières premières

-la pollution de l’eau

-la pollution de l’air

-la pollution du sol.

Pour déterminer les *aspects directs significatifs*, c’est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a analysé les impacts environnementaux liés à l’usage du bâtiment (cuisines, sanitaires, bureaux, salles de réunion, salles techniques) et aux déplacements du personnel.

Chaque impact a fait l’objet d’une *cotation* en fonction de plusieurs critères : flux de matières, exigences légales, opinion des travailleurs, impact d’un changement de comportement sur la consommation, etc.

Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *objectifs prioritaires* résultant de l’analyse environnementale des aspects directs.

## 1. La consommation d’électricité

Le SPP a mené des efforts importants d’économies d’énergies, par l’achat d’appareils économes en énergies et la sensibilisation du personnel à l’extinction des écrans d’ordinateurs et des quelques locaux équipés d’interrupteurs. Néanmoins, le manque de maîtrise sur l’éclairage des plateaux et des couloirs et sur le conditionnement d’air d’une part, la diminution du nombre de travailleurs pour une surface équivalente d’autre part, n’ont jamais permis d’atteindre l’objectif de réduction de la consommation par ETP.

En 2013, avec l’accord de l’auditeur de la société AIB-Vinçotte, l’objectif chiffré de réduction de la consommation a été abandonné et remplacé par un objectif d’actions de sensibilisation à mener.

### Objectif du 3e cycle : mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d’électricité

### Indicateur : nombre d’actions réalisées

### Actions réalisées en 2015

En 2015, le SPP a mené quatre actions de sensibilisation.

Le personnel a été sensibilisé par des affiches et des messages sur les écrans aux comportements écoresponsables (extinction des écrans d’ordinateurs, des salles de réunion et des bureaux individuels) et une seconde action « oranges-citron » a été menée lors d’un contrôle d’extinction des écrans. L’objectif de trois actions a donc été atteint.

### Programme d’actions 2016

Les actions 2015 sont reconduites. Le groupe EMAS examinera d’autres formes de mise en œuvre. Sur les conseils de l’auditeur interne, le SPP fera tout son possible pour clarifier les chiffres de sa consommation réelle et interrogera, pour ce faire, la Régie des Bâtiments.

## 2. La consommation de papier

Sept appareils multifonctionnels (photocopieuses/imprimantes/fax/scanner) sont installés sur le réseau informatique.

En 2009, l’impression recto-verso est devenue la règle générale et toutes les imprimantes sont aujourd’hui en mode recto-verso par défaut.

Depuis 2010, le SPP utilise du papier recyclé.

Le SPP calcule à la fois sa consommation interne et sa consommation externe, c’est-à-dire les impressions réalisées à l’extérieur dans le cadre de publications.

Depuis 2013, deux indicateurs renseignent sur le nombre de pages imprimées en interne et à l’extérieur, respectivement via le relevé des compteurs sur les machines et via les commandes auprès des imprimeurs ; deux autres indicateurs, sur le poids du papier consommé, en interne en sommant les commandes et la variation des stocks, en externe en multipliant le nombre de publications imprimées par leur poids respectif.

### Objectif du 3e cycle : diminuer la consommation de papier par ETP de 5 % entre le 1/1/2015 et le 31/12/2017 (base = 2014)

### Indicateurs : 1) quantité imprimée en interne (nombre de pages/ETP), 2) quantité imprimée à l’extérieur (nombre de pages/ETP), 3) quantité consommée en interne (kg/ETP), 4) quantité consommée en externe (kg/ETP)

### Actions réalisées en 2015

En 2015, deux des cinq actions programmées ont été réalisées : une estimation plus fine de la part des services concernant leurs besoins en publications et la limitation des documents papier dans les fardes distribuées lors de nos conférences.

Contrairement aux années précédentes, le coordinateur environnemental n’a pas animé des séances de réflexion dans les services sur les comportements de consommation. Les données mensuelles de consommation par service ne leur ont pas été communiquées et le visuel « n’imprimez pas ce mail » n’est encore installé que sur quelques ordinateurs.

**Résultats 2015**

La consommation (tant interne qu’externe) avait connu un pic en 2010, année de la Présidence belge de l’Union européenne et année européenne de Lutte contre la Pauvreté.

Depuis lors, la **consommation interne** était en baisse constante grâce à la numérisation croissante des documents et à la sensibilisation du personnel. En 2014, un plancher a peut-être été atteint, puisque le nombre total de pages imprimées en interne est reparti à la hausse (531.682 copies, contre 517.154 en 2014).

Néanmoins, vu l’augmentation du nombre d’équivalents temps plein (ETP) (de 136 ETP en 2014 à 141,3 ETP en 2015), le nombre de pages imprimées par ETP a continué à diminuer (3.762 en 2015, contre 3.802 en 2014), même si la cible (3.726 pages) n’a pas été atteinte.

Jusqu’en 2013, la réduction de la **consommation externe** de papier (publications imprimées à l’extérieur) était encore plus nette que celle de la consommation interne. L’évolution était principalement due à une réduction du nombre de publications, du nombre d’exemplaires par publication et au lancement de revues et lettres d’information électroniques.

En 2014, l’épuisement du stock de certaines publications grand public avait conduit à leur réimpression, ce qui avait relevé le niveau de consommation de papier, une tendance qui s’est confirmée en 2015 (683.400 pages, soit 4.836 pages/ETP, contre 528.200 -3.883 pages/ETP- en 2014).

**Programme d’actions 2016**

Les cinq actions programmées en 2015 sont reconduites en 2016. Deux actions viennent les compléter : l’information du personnel sur la consommation mensuelle de chaque machine et l’amélioration de la wifi (le fonctionnement imparfait de la wifi interne étant un incitant à imprimer les documents examinés en réunions).

## 3. Les achats durables

Le SPP est depuis longtemps attentif aux achats « verts ». Un achat « vert » (ou durable sur le plan environnemental) est un achat qui prend en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d’environnement : recyclage des produits, maîtrise environnementale des procédés de fabrication, reprise des produits en fin de vie, diminution des emballages, appareils à fonctions multiples et/ou à faible consommation d’énergie, produits naturels, etc.

Citons par exemple le papier écolabel et FSC, les frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, les appareils multifonctionnels (photocopieuse/imprimante/fax/scanner), les écrans plats des ordinateurs, les produits nettoyants écologiques (vaisselle, sols) ou encore les bouteilles d’eau et de jus de fruit en verre consigné.

A partir de 2015, le SPP a mis en œuvre la circulaire « Marchés publics durables » du 16 mai 2014, en rédigeant une procédure propre et en utilisant la liste de contrôle qui figure à l’annexe 1 de la circulaire. Cette liste a favorisé le choix d’un nouvel indicateur, plus simple et plus objectif.

### Objectif du 3e cycle : renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans les cahiers de charges des marchés publics concernés par la circulaire du 16 mai 2014 (base = 2015)

**Indicateurs : pourcentage de marchés publics intégrant au minimum 3 des critères environnementaux de la liste**

### Actions réalisées en 2015

Toutes les actions programmées en 2015 ont été réalisées : un recours renforcé à l’avis du coordinateur environnemental, la préférence donnée aux petites fournitures durables, l’information du personnel, les paniers de fruits écologiques pour le personnel et le recours à un fournisseur d’électricité verte (marché lancé par la Régie des Bâtiments). En 2015, le CE a été consulté 4 fois, concernant le leasing de la voiture du directeur CPAS, l’achat de la voiture du président, le panier hebdomadaire de fruits offert au personnel et les produits pour l’entretien de nos claviers par la firme Atalian.

**Résultats 2015**

En 2015, 27,8 % des marchés publics (5/18) ont intégré au minimum 3 critères environnementaux de la liste. Ce chiffre sert de base pour le nouveau cycle EMAS. L’objectif est de l’améliorer en 2016 et 2017.

La nouvelle procédure a incontestablement renforcé la sensibilisation des services aux aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable : pour chaque marché concerné par la circulaire, les porteurs du projet, un collaborateur du service Marchés Publics et le coordinateur environnemental se réunissent désormais pour examiner le cahier de charges à la lumière des critères de la liste. Les réflexions ont souvent permis d’affiner les spécificités techniques du marché.

**Programme d’actions 2016**

Les actions 2016 sont les mêmes qu’en 2015. Une attitude particulière sera portée à la nouvelle version du Guide des achats durables.

## 4. La mobilité

Depuis avril 2009, la localisation du SPP, à 5 min à pied de la gare du nord, est excellente pour la desserte des transports en commun (train, tram, métro).

L’enquête de mobilité réalisée fin 2014 démontre que les habitudes de déplacement du personnel pour les trajets domicile-travail ne sont pas loin de l’optimum, avec plus de 95 % d’usagers des transports en commun.

Les frais de transport en commun sont remboursés à 100% et des indemnisations pour les déplacements à vélo (0,25 €/km) sont d’application.

La sécurité des cyclistes est renforcée par la présence d’aménagements cyclables sur le boulevard. Les cyclistes peuvent ranger leur vélo dans un local fermé situé avenue Bolivar (Interparking, niveau -1).

En ce qui concerne les missions professionnelles, trois membres du comité de direction disposent d’une voiture. Par voie d’arrêté ministériel, les membres des services Politique des Grandes Villes et Inspection sont autorisés à utiliser leurs véhicules privés dans les limites d’un certain contingent et remboursés pour le nombre de kilomètres parcourus.

Trois vélos de service (dont un vélo pliable) sont mis à la disposition du personnel pour les déplacements professionnels. Ils peuvent être réservés par voie informatique.

### Objectifs du 3e cycle : 1) augmenter le nombre d’utilisations des vélos de service de 20 % entre le 1/1/2015 et le 31/12/2017 (base = 2014) ; 2) stabiliser le nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP) (base = 2014) ; 3) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (base = 2014)

### Indicateurs : 1) nombre d’utilisation des vélos de service ; 2) nombre de km effectués, dans le cadre professionnel, avec les véhicules privés du service Inspection (par ETP); 3) nombre de km effectués avec les véhicules de fonction

### Actions réalisées en 2015

En 2015, le train a bien été préféré à l’avion pour tous les déplacements à l’étranger de moins de 900 km et les visiteurs ont été informés sur l’accessibilité du SPP par les différents moyens de transport. Dans le courant de l’été, les contacts ont été pris avec le Cabinet du ministre Borsus pour qu’une délégation de cyclistes de l’administration vienne y présenter les résultats de notre plan EMAS pour 2014, mais ils n’ont pas abouti.

**Résultats 2015**

En 2015, le bilan des indicateurs est positif.

Les vélos de service ont été deux fois plus souvent utilisés qu’en 2014 (42 fois au lieu de 21), les collaborateurs du service Inspection ont encore réduit leurs déplacements professionnels en voiture (8.864 km/ETP en 2015, contre 8.941 km/ETP en 2014) et le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de fonction a diminué (81.974 km en 2015, contre 89.530 km en 2014).

**Programme d’actions 2016**

Les actions 2015 sont reconduites en 2016.

# Les aspects environnementaux indirects

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP, mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d’aide subsidiés par le SPP à l’attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

Pour déterminer les *aspects indirects significatifs*, c’est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a dressé l’inventaire des missions de base du SPP Intégration sociale et analysé les impacts environnementaux liés à ces missions.

Chaque impact a fait l’objet d’une *cotation* en fonction de deux critères : le degré d’autonomie du SPP et les moyens humains et budgétaires dont il dispose.

Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *deux objectifs prioritaires* résultant de l’analyse environnementale des aspects indirects.

## 5. Fonds Européen d’Aide aux plus Démunis (FEAD)

Le Fonds Européen d’Aide aux plus Démunis (FEAD) existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels (ordonnance EU n°223/2014 du Parlement Européen et Conseil du 11/03/2014). Chaque Etat membre a introduit un programme opérationnel pour la période allant du 1/1/2014 au 31/12/2020. La Belgique a choisi d’utiliser les moyens du Fonds pour l’aide alimentaire. La gestion du Fonds a été confiée au SPP Intégration sociale : rédaction du cahier de charges annuel, contrôle de la production (analyse d’échantillons en labo), contrôle de la distribution (lors de la livraison des produits aux CPAS et autres organisations), contrôle des factures, etc.

Les prescriptions techniques des produits sont le fruit d’une réflexion menée en collaboration avec des experts du SPF Santé Publique et Environnement, en application de la circulaire du 16 mai 2014. C’est pourquoi il nous a paru naturel d’intégrer le FEAD parmi les objectifs du plan EMAS à partir du nouveau cycle 2015-2017. Le résultat de l’année 2015 devant servir de base pour l’indicateur d’objectif.

**Objectif du 3e cycle : renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans le cahier de charges du marché (voir PE 15.I.2 et liste de contrôle, annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014 : 9 critères environnementaux) (base = 2015)**

**Indicateur : nombre de critères environnementaux figurant dans le cahier de charges**

### Actions réalisées en 2015

Toutes les actions programmées en 2015 ont été réalisées :

-l’organisation d’une concertation régulière avec les secteurs de l’aide alimentaire pour améliorer le système

-la diminution des coûts de transport par la réduction des points de livraison

-l’amélioration de la qualité nutritionnelle des produits grâce aux conseils des experts du SPF Santé publique

-l’affichage de recettes sur les emballages des produits, afin de stimuler leur consommation (et donc de réduire le gaspillage) auprès du public-cible

-la consultation du public-cible pour mieux répondre à leurs attentes dans le choix des produits

-l’ouverture du système à de nouveaux groupes cibles

-une préoccupation plus grande pour la lutte contre la pauvreté infantile dans la distribution des colis

-l’organisation d’un colloque grand public sur l’aide alimentaire en Belgique (le 28 avril).

### Résultats 2015

Le cahier de charges du marché 2015 a intégré 6 des 9 critères environnementaux de la liste de contrôle. A titre indicatif, le marché a veillé à l’absence d’OGM dans les céréales, à la protection du fer blanc contre la corrosion dans les boîtes de conserves ou encore au respect des normes européennes d’émissions de gaz et à la réduction du nombre de points de livraison concernant le transport.

**Programme d’actions 2016**

Les actions 2015 seront reconduites en 2016. En outre, les responsables du projet s’efforceront d’introduire au moins un produit équitable dans le cahier des charges 2016.

## 6. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d’économies d’énergies

Le Fonds Gaz et Electricité a pour mission d’aider les CPAS à soutenir les personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d’énergie. Il leur permet également d’accorder une prime aux personnes qui remplacent leur chauffage électrique ou chauffage au charbon par un convecteur à gaz, à la fois plus économique et plus respectueux de l’environnement.

### Objectif du 3e cycle : soutenir les politiques sociales en matière de consommation d’énergies en maintenant la part des mesures préventives dans le budget du Fonds Gaz/Electricité au-dessus des 22 % (2014 = 21,8 %)

### Indicateur : pourcentage du budget du Fonds Gaz/Electricité destiné à la prévention

### Actions réalisées en 2015

En 2015, le SPP a continué à formuler des recommandations aux politiques dans le sens d’un assouplissement de la réglementation en vigueur. L’idée est de permettre, via le fonds mazout, le financement de personnel chargé de sensibiliser les allocataires des CPAS aux économies d’énergies (circulaire Fonds Gaz/Electricité).

Il a également informé et sensibilisé les CPAS sur les résultats atteints par rapport à l’objectif poursuivi, à l’occasion des rencontres provinciales et par des articles dans la revue Echo-News.

### Résultat 2015

En 2015, la part du budget du fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention a augmenté, passant de 21,8 % à 25 %.

**Programme d’actions 2016**

Pour renforcer l’impact de ses recommandations sur les autorités politiques compétentes, le SPP lancera une grande étude sur l’utilisation des fonds (fonds Gaz/Electricité et fonds Mazout) afin de l’optimaliser.

# La compensation carbone

## 7. Compensation carbone

La compensation carbone (ou compensation des émissions de CO2) consiste à payer un montant donné pour financer des projets permettant d’économiser une quantité de CO2 équivalente au CO2 émis.

Nous avons choisi de compenser les émissions liées à nos déplacements professionnels, et plus précisément les déplacements effectués en voiture de fonction et en avion.

Le calcul de ces émissions a été réalisé au moyen du logiciel disponible sur le site [www.co2logic.be](http://www.co2logic.be) .

Dans son rapport du 13/06/2015 (p. 6), l’auditeur nous a conseillé une compensation informelle, moins coûteuse, sous la forme d’un don à une association active dans le développement durable. Notre choix s’est porté sur l’asbl COREN (Coordination Environnement), active dans l’éducation à l’environnement auprès des écoles et associations de jeunes, mais aussi des entreprises privées, administrations publiques et associations.

### Résultats 2015

Pour l’année 2014, les émissions carbone de nos déplacements se chiffrent à 35,61 tonnes (voitures de fonction : 22,77 T / avions : 12,84 T), soit un coût de compensation de 517,06 €.

Pour l’année 2015, les émissions s’élèvent à 27,07 tonnes (voitures : 19,54 T / avions : 7,53 T) et le coût de la compensation à 393,06 €.

Le montant qui sera versé en 2016 à l’asbl COREN compense nos émissions 2014 et 2015, pour un montant total de 910,12 €. Il servira à financer l’impression de nouveaux exemplaires de la brochure *« L'Agenda 21 scolaire en 21 questions un outil de développement durable »*, un recueil de témoignages sur les pratiques d’éducation à l’environnement dans les écoles.

**Programme d’actions 2016**

Les actions prévues en 2016 sont les mêmes qu’en 2015.

# Autres indicateurs de base

Les indicateurs de base non repris dans nos objectifs directs concernent l’électricité, l’eau, la biodiversité et les déchets.

La consommation d’électricité a crû jusqu’en 2013, avant de diminuer en 2014 et 2015.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Consommation totale (kwh) | 97.569 | 99.118 | 89.182 | 82.986 |
| Consommation/ETP (kwh/ETP) | 705,49 | 733,66 | 655,75 | 587,30 |

La consommation d’eau, elle aussi, s’est réduite en 2014 et en 2015.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Consommation totale (m3) | 188 | 211 | 208 | 168 |
| Consommation/ETP (m3/ETP) | 1,36 | 1,56 | 1,53 | 1,19 |

En ce qui concerne la biodiversité, l’utilisation des terres en m2 de surface bâtie équivaut à 1.556 m2, soit 100% de la superficie attribuée au SPP. La Régie des Bâtiments ne loue aucun espace vert au pied de la tour WTC II.

Quant aux déchets, nous les pesons depuis 2012.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| PMC/ETP (sacs bleus) | 2,025 kg | 2,357 kg | 2,213 kg | 2,105 kg |
| Résiduels/ETP (sacs noirs) | 57,375 kg | 36,689 kg | 30,098 kg | 30,823 kg |
| Papier/ETP | 75,085 kg | 90,555 kg | 103,206 kg | n.d. |

Globalement, on remarque une constance dans le poids des déchets PMC (papier, métal, Tetrapack), une diminution du poids des déchets résiduels et une augmentation du poids des déchets papier (même si, par une erreur survenue dans les comptes de la firme Sita, nous ne disposons pas des données 2015). Cette augmentation s’explique par le déstockage d’anciennes impressions devenues obsolètes. Elle devrait se confirmer en 2016.

En 2015, l’administration des Domaines n’a pas emmené de matériel informatique déclassé.

# Exigences légales applicables en matière d’environnement

Le SPP Intégration sociale est soumis à la législation de la Région bruxelloise et de l’Etat fédéral.

Un groupe de travail « veille réglementaire » a été mis sur pied par le SPP Développement durable (aujourd’hui, Institut fédéral pour le Développement durable - IFDD). Ses réflexions ont débouché sur l’organisation d’une veille assurée par l’IFDD pour l’ensemble des institutions fédérales. Pour ce faire, l’IFDD consulte régulièrement les sites [www.brucodex.be](http://www.brucodex.be) et [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) et informe les services juridiques des différents SPF et SPP des mises à jour.

Les mises à jour sont envoyées à notre service juridique, qui recense les mesures concernant notre SPP et les communique aux personnes responsables. Des réunions entre la collaboratrice du service juridique, le coordinateur environnemental et ces personnes débouchent sur la mise en place ou l’adaptation de procédures de suivi pour rester en conformité avec les exigences légales.

Prochaine mise à jour de la Déclaration Environnementale prévue en mai 2017.

# Validation

